

# JOUR 1

# AFFIRMATION SUR LE MARIAGE

Les problèmes liés au mariage ne peuvent être considérés avec clarté et justesse qu'à la lumière de l'idéal divin pour le mariage. Le mariage a été instauré par Dieu en Eden et confirmé par Jésus Christ comme étant de nature monogame et hétérosexuel, une union pour la vie basée sur l'amour et le compagnonnage entre un homme et une femme. À l'apogée de sa création, Dieu façonna l'être humain, homme et femme, à Sa propre image. Il institua le mariage, une union basée sur l'alliance entre deux sexes qui forment sur les plans physique, émotionnel et spirituel "une seule chair", selon le terme utilisé dans les Saintes Écritures.

Résultant de la diversité des deux genres humains, l'unité dans le mariage reflète de manière singulière l'unité au sein de la Trinité. Dans toutes les Écritures, l'union hétérosexuelle dans le mariage est élevée au rang de symbole du lien entre Dieu et l'humanité. Elle est un témoignage humain rendu à l'amour désintéressé de Dieu et à Son alliance avec Son peuple. L'association harmonieuse entre un homme et une femme dans le mariage fournit un microcosme d'unité sociale qui est établi depuis l'origine comme l'ingrédient de base d'une société stable. De plus, le Créateur a voulu que la sexualité dans le mariage ne serve pas uniquement à la cohésion dans le couple, mais aussi à l'expansion et à la perpétuation de la famille humaine. Dans le dessein de Dieu, la procréation émane de et est intimement liée à ce même processus par lequel mari et femme trouvent de la joie, du plaisir et l'épanouissement physique. C'est à un époux et une épouse, à qui l'amour a permis de se connaître à travers une union sexuelle profonde, qu'un enfant sera donné. Cet enfant sera l'incarnation vivante de leur unité. Il grandit et s'épanouit dans l'atmosphère d'amour et d'unité propre au mariage, dans laquelle il a été conçu, et reçoit les bénéfices d'une relation avec chacun de ses parents naturels.

Nous affirmons que l'union monogame exprimée dans le mariage d'un homme et d'une

femme est le fondement de la famille et FAMILLES ET SANTÉ MENTALE Dieu, et le seul lieu approprié sur le plan moral pour l'expression des désirs sexuels et intimes. Cependant, l'état sacré du mariage n'est pas le seul plan de Dieu pour combler les besoins relationnels de l'humain ou pour faire l'expérience de la famille. Le célibat et l'amitié entre célibataires font aussi partie du plan de Dieu. La compagnie et le soutien d'amis apparaissent dans toute leur importance au fil des deux testaments bibliques. Les liens fraternels au sein de l'église, qui est la famille de Dieu, sont offerts à tous, sans tenir compte du statut de mariage. Les Écritures, toutefois, impose une démarcation nette entre les relations fraternelles et celles existant dans le mariage, à la fois sur le plan social et sexuel.

L'Église adventiste du 7<sup>e</sup> jour adhère sans réserve à cette vision biblique du mariage, reconnaissant que toute tentative d'abaisser ce standard élevé revient à dévaluer l'idéal divin. Comme le mariage a été corrompu par le péché, la pureté et la beauté du mariage, comme il était prévu par Dieu, doivent être restaurées. À travers l'appréciation de l'œuvre rédemptrice du Christ et l'œuvre son Esprit dans le cœur humain, la raison d'être initiale du mariage peut être restaurée, et l'expérience bénéfique et merveilleuse du mariage peut se réaliser pour l'homme et la femme qui s'unissent dans les liens du mariage.

# JOUR 1 SUITE

# DÉCLARATION SUR

# LE FOYER ET LA

# FAMILLE

La santé et la prospérité d'une société sont directement liées au bon fonctionnement de ses éléments constitutifs : les unités familiales. Aujourd'hui plus que jamais, la famille est en difficulté. Les observateurs sociaux dénoncent la désintégration de la vie familiale moderne. Le concept chrétien traditionnel du mariage entre un homme et une femme est menacé. En cette période de crises familiales, l'Église adventiste du 7<sup>e</sup> jour encourage chaque membre à renforcer sa vie spirituelle et ses relations familiales en s'appuyant sur l'amour réciproque, l'honneur, le respect et la responsabilité.

La croyance fondamentale no. 22 de l'église déclare que la relation conjugale doit "refléter l'amour, la sainteté, la proximité et la permanence de la relation entre le Christ et son Église. ...Même s'il arrive que certaines relations familiales s'éloignent de cet idéal, les conjoints qui s'engagent entièrement l'un envers l'autre en Christ peuvent atteindre une unité dans l'amour sous la direction de l'Esprit et avec l'éducation apportée par l'église. Dieu bénit la famille et veut que chaque membre en aide l'autre à atteindre la maturité. Les parents doivent enseigner à leurs enfants à aimer Dieu et lui obéir. Par leur exemple et leurs paroles, en restant toujours tendres et attentionnés, ils doivent démontrer l'amour et la discipline du Christ, qui désire les voir devenir des membres de son corps, de la famille divine."

Ellen G. White, l'une des fondatrices de notre église, a écrit : "La restauration et le relèvement de l'humanité commencent par la famille, c'est-à-dire par l'œuvre des parents. La société est composée de familles, et sera ce que la font les chefs de ces dernières. C'est du cœur que procèdent "les sources de la vie" (Prov. 4:23), et le cœur de la société, de l'Église ou de la nation, c'est la famille. Le bien-être de la société, les progrès de l'Église, la prospérité de l'État dépendent des influences familiales." -Le ministère de la Guérison, p. 295.

## J'IRAI AVEC MA FAMILLE | **FAMILLES ET SANTÉ MENTALE**

des églises adventistes, le 27 juin 1985 à la session de la Conférence Générale qui s'est tenue à la Nouvelle-Orléans, en Louisiane.

## JOUR 2

# DÉCLARATION SUR LES ABUS SEXUELS SUR MINEURS

L'abus sexuel sur mineur se produit lorsqu'une personne plus âgée et plus forte use de son pouvoir, son autorité et sa position pour entraîner un enfant dans une activité sexuelle. L'inceste, une forme spécifique de l'abus sexuel sur mineur, concerne toute activité sexuelle entre un enfant et un parent, un frère ou une sœur, un membre de la famille, un des beaux-parents ou un parent de substitution.

Les auteurs d'abus sexuels peuvent autant des femmes que des hommes de n'importe quel âge, nationalité ou milieu socio-économique. Ce sont souvent des hommes mariés et ayant des enfants, des membres d'église réguliers avec un emploi respectable. Il arrive fréquemment que ces délinquants sexuels nient leur comportement abusif, refusent de le voir comme un problème, tente de le rationaliser ou de placer la faute sur quelque chose ou quelqu'un. Bien qu'il soit vrai que de nombreux agresseurs souffrent d'une insécurité et d'un manque d'estime de soi profonds, ces causes ne doivent jamais être acceptées comme une excuse aux comportements abusifs. La plupart des autorités s'accordent à dire que le vrai problème dans l'abus sexuel sur mineur tend plus à un désir de pouvoir et de contrôle qu'à une pulsion sexuelle.

Quand Dieu créa la famille humaine, Il commença par l'union d'un homme et d'une femme dans un amour et une confiance mutuels. Cette relation est destinée à établir la fondation pour une famille stable et heureuse, dans laquelle la dignité, la valeur et l'intégrité de chaque membre sont protégées et respectées. Chaque enfant, fille ou garçon, doit être valorisé comme un cadeau de Dieu. Les parents ont le privilège et la responsabilité d'assurer l'éducation, la protection et les soins physiques aux enfants que Dieu leur a confiés. Les enfants doivent pouvoir honorer, respecter et faire confiance à leurs parents et autres membres de la famille sans risque d'abus.

La Bible condamne l'abus sexuel sur mineur dans les termes les plus vigoureux. Il est vu comme une tentative de confondre, de troubler ou de dénigrer les frontières personnelles,

générationnelles et sexuelles par le biais de comportements sexuels abusifs, comme un acte de trahison et une violation grave de l'intégrité personnelle. La Bible condamne les abus de pouvoir, d'autorité et de responsabilité, car ils frappent les victimes au cœur même de leurs perceptions les plus profondes d'elles-mêmes, des autres et de Dieu, et détruisent leur capacité à aimer et à faire confiance. Jésus a utilisé un langage fort pour condamner les actes des personnes qui, par leurs paroles ou leurs comportements, font du tort à un enfant.

La communauté chrétienne adventiste n'est pas épargnée par les abus sexuels sur mineur. Nous croyons que les principes de la foi adventiste exigent que nous soyons activement impliqués dans la prévention de tels problèmes. Nous nous engageons également à soutenir spirituellement les victimes comme les auteurs ainsi que leurs familles dans le processus de guérison et de réparation, et à exiger des professionnels de l'église et des dirigeants laïcs qu'ils maintiennent une conduite appropriée pour des personnes à des postes de responsabilité et de confiance.

En tant qu'église, nous croyons que notre foi nous appelle à :

1. défendre les principes de Christ pour des relations familiales, dans lesquelles le respect, la dignité et la pureté des enfants sont reconnus comme des droits divins.
2. fournir une atmosphère où les enfants victimes peuvent se sentir suffisamment en sécurité pour signaler un abus et se savoir écoutés.
3. nous tenir dûment informés au sujet de l'abus sexuel et de ses impacts sur notre communauté.
4. aider les pasteurs et les dirigeants laïcs à reconnaître les signaux d'alarme et leur apprendre à réagir de façon appropriée en cas de suspicion ou lorsqu'un enfant signale un abus.
5. établir des relations stratégiques avec des conseillers professionnels et des centres d'aide aux victimes, qui peuvent faire bénéficier les victimes et leur famille de leur expérience professionnelle.
6. créer des politiques et des directives aux niveaux appropriés pour aider les dirigeants des églises :
  - a. à traiter avec impartialité les personnes accusées d'abus sexuels sur mineur,
  - b. mettre les agresseurs face à la responsabilité de leurs actions et appliquer les mesures disciplinaires qui conviennent.
7. soutenir l'éducation et l'enrichissement des familles et de leurs membres :
  - h. en dissipant les croyances religieuses et culturelles en vigueur, qui peuvent être utilisées pour justifier et cacher les abus sexuels sur mineur.
  - i. en favorisant un sentiment de valeur personnelle dans chaque enfant, les amenant à se respecter et à respecter les autres.
  - j. en encourageant des relations entre hommes et femmes conformes à la volonté de Christ, à la maison comme à l'église.
8. susciter un système de soutien bienveillant et un ministère de rédemption basé sur la foi au sein de l'église pour les survivants d'abus et les agresseurs, tout en leur facilitant l'accès aux ressources professionnelles disponibles dans la communauté.
9. encourager plus de professionnels de la famille à la formation afin de faciliter le processus de guérison et de réparation des victimes comme des auteurs.

---

(La présente déclaration s'appuie sur les principes exprimés dans les passages bibliques suivants : Gen 1:26-28 ; 2:18-25 ; Lév 18:20 ; 2 Sam 13:1-22 ; Matt 18:6-9 ; 1 Cor 5:1-5 ; Eph 6:1-4 ; Col 3:18-21 ; 1 Tim 5:5-8.)

---

Cette déclaration a été votée pendant la session de printemps du comité exécutif de la Conférence Générale le mardi 1er avril 1997, à Loma Linda en Californie

## JOUR 3

# DÉCLARATION SUR LA VIOLENCE FAMILIALE

La violence familiale comprend tout type d'agression - verbale, physique, émotionnelle, sexuelle, négligence active ou passive - commise par un ou des membres d'une famille sur un autre membre, qu'ils soient mariés, parentés, vivant ensemble ou séparément, ou divorcés. Les études internationales contemporaines indiquent que la violence familiale est un problème mondial. Elle se produit entre des individus de tout âge, de toute nationalité, de tous les niveaux socio-économiques, et dans les familles de toute appartenance religieuse. Le taux d'incidence global est similaire dans les villes, dans les banlieues et dans les zones rurales.

La violence familiale se manifeste de nombreuses façons. Par exemple, elle peut prendre la forme d'une agression physique sur un conjoint. Les agressions émotionnelles, telles que les menaces verbales, les accès de rage, la dévalorisation et les exigences irréalistes de perfection, sont aussi des formes d'abus. Il peut s'agir de pression ou de violence physique au sein de la relation conjugale, ou de la menace de violence à travers l'utilisation de comportements verbaux et non verbaux intimidants. De tels comportements peuvent aller jusqu'à l'inceste, la maltraitance ou la négligence d'enfants en bas âge par un parent ou un autre responsable, pouvant causer des blessures ou d'autres dommages. La violence envers les personnes âgées inclut l'abus ou la négligence physique, psychologique, sexuel, verbal, matériel et médical.

La Bible indique clairement que la marque distinctive des chrétiens est la qualité de leurs relations humaines au sein de l'église et de la famille. C'est dans l'esprit du Christ d'aimer et d'accepter, de chercher à affirmer et à valoriser les autres, au lieu de les maltraiter ou de les détruire. Il n'y a pas de place chez les disciples de Christ pour la tyrannie et l'abus de pouvoir ou



d'autorité. Motivés par leur amour pour leur maître, ils sont appelés à montrer du respect et de la considération pour le bien-être des autres, à accepter hommes et femmes comme égaux, et à reconnaître que chacun a droit au respect et à la dignité. Ne pas le faire revient à une violation de la personne et à la dévalorisation des êtres humains créés et rachetés par Dieu.

L'apôtre Paul parle de l'église comme des "frères et sœurs dans la foi", qui fonctionne comme une grande famille, offrant l'acceptation, la compréhension et le confort à tous, en particulier à ceux qui souffrent ou aux plus défavorisés. Les Écritures présentent l'Église comme une famille qui favorise la croissance personnelle et spirituelle de chacun, tandis que la trahison, le rejet et le chagrin laissent place au pardon, à la confiance et à la plénitude. La Bible parle également de la responsabilité de chaque chrétien de garder son corps comme un temple et ne pas de le profaner, car c'est la demeure de Dieu.

Malheureusement, la violence familiale existe dans de nombreux foyers chrétiens. Cela ne peut être cautionné. Elle affecte les vies de tous ceux concernés et a des conséquences à long terme, comme la perception déformée de Dieu, de soi et des autres.

Nous croyons que l'Église a une responsabilité,

1. de prendre soin de ceux que cela touche et de répondre à leurs besoins :
  - b. en écoutant et en acceptant ceux qui souffrent d'abus, en les aimant et en réaffirmant leur valeur.
  - c. en insistant sur les injustices causées par les abus et en défendant à haute voix les victimes, à la fois dans notre communauté de foi et dans la société.
  - d. en exerçant un ministère de soutien et de prévenance auprès des familles affectées par la violence et l'abus, tout en dirigeant victimes et agresseurs vers des professionnels adventistes, s'il y en a, ou d'autres professionnels de la communauté, pour un suivi.
  - e. en encourageant la formation et l'engagement de professionnels adventistes agréés, dont les services bénéficieront aux membres d'églises comme aux membres de la communauté.
  - f. en exerçant un ministère de réconciliation là où l'agresseur se montre repentant et rend possible l'expérience du pardon et la restauration des relations. La repentance implique toujours d'admettre son entière responsabilité pour les torts infligés, de se montrer prêt à les réparer par tous les moyens possibles et de consentir à changer afin de renoncer aux comportements abusifs.
  - g. en mettant l'accent sur la nature des relations époux-épouse, parent-enfant et autres dans l'Évangile, et en instruisant les individus et les familles à progresser vers l'idéal de Dieu pour leur vie.
  - h. en combattant l'ostracisme des victimes comme des agresseurs au sein de la famille ou de l'église, tout en tenant fermement les agresseurs responsables de leurs actes.
2. de fortifier la vie de famille :
  - c. en fournissant une éducation orientée vers la grâce, qui comprend une compréhension biblique de la réciprocité, de l'égalité et du respect indispensables aux relations chrétiennes.

- d. en améliorant la compréhension des facteurs qui contribuent à la violence familiale.
  - e. en développant des moyens de prévenir les abus, et la violence, et d'en rompre le cycle récurrent dans les familles et d'une génération à l'autre.
  - f. en rectifiant les croyances religieuses et culturelles en vigueur, qui peuvent être utilisées pour justifier et cacher la violence familiale. Par exemple, si les parents sont encouragés par Dieu à corriger leurs enfants, cela ne leur donne pas le droit d'utiliser des mesures disciplinaires violentes et trop sévères.
3. d'accepter notre responsabilité morale de nous tenir en alerte et prêts à réagir aux abus dans les familles de nos congrégations et communautés, et de déclarer que de tels abus sont une violation des principes chrétiens adventistes. Toute indication ou tout signalement d'abus ne doit jamais être minimisé, mais au contraire pris au sérieux. Lorsque des membres d'église restent indifférents ou inactifs, c'est une manière de cautionner, de perpétuer, voire de laisser progresser la violence familiale.

Pour vivre comme des enfants de lumière, nous devons éclairer les ténèbres de la violence familiale dans nos communautés. Nous devons nous soucier les uns des autres, même quand il serait plus facile de se tenir à l'écart.

(La présente déclaration s'appuie sur les principes exprimés dans les passages bibliques suivants : Exo 20:12; Matt 7:12; 20:25-28; Marc 9:33-45; Jean 13:34; Rom 12:10, 13; 1 Cor 6:19; Gal 3:28; Éph 5:2, 3, 21-27; 6:1-4; Col 3:12-14; 1 Thess 5:11; 1 Tim 5:5-8.)

# JOUR 4

# DÉCLARATION SUR LA VISION BIBLIQUE DE LA VIE AVANT LA NAISSANCE ET SES IMPLICATIONS DANS L'AVORTEMENT

Les êtres humains sont créés à l'image de Dieu. Une partie du cadeau que Dieu a fait aux humains est la procréation, la capacité à participer à la création en donnant vie. Ce don sacré doit toujours être vu comme important et précieux. Dans le plan initial de Dieu, toute grossesse devait être le fruit de l'expression de l'amour entre un homme et une femme unis dans les liens du mariage. Une grossesse doit être désirée, et chaque bébé doit être aimé, estimé et élevé, même avant sa naissance. Malheureusement, avec l'entrée du péché, Satan ne s'est épargné aucun effort pour souiller l'image de Dieu en dénaturant les dons qu'Il nous a faits, y compris le don de procréer. Par conséquent, les personnes font parfois face à des décisions difficiles quant à une grossesse.

L'Église adventiste du 7<sup>e</sup> jour est dévouée aux enseignements et aux principes des Saintes Écritures, qui expriment les valeurs divines relatives à la vie et contiennent des

directives pour les futurs parents, le personnel médical, les églises et tous les croyants en matière de foi, de doctrine, d'éthique et de style de vie. Bien que ne substituant pas à la conscience individuelle des croyants, l'Église a le devoir de véhiculer les principes et les enseignements de la Parole de Dieu.

La présente déclaration affirme le caractère sacré de la vie et présente les principes bibliques relatifs à l'avortement. Dans la présente déclaration, l'avortement est défini comme l'acte qui vise à interrompre une grossesse, et n'inclut pas l'interruption spontanée d'une grossesse, que l'on appelle "fausse couche".

# PRINCIPES ET ENSEIGNEMENTS BIBLIQUES RELATIFS À L'AVORTEMENT

Lorsque nous évaluons la pratique de l'avortement à la lumière des Écritures, les principes et enseignements bibliques suivants servent de guide à la communauté de foi et aux individus concernés par de tels choix :

**1. Dieu soutient la valeur et le caractère sacré de toute vie humaine.** La vie humaine est de la plus haute importance pour Dieu. Ayant créé l'humanité à Son image (Gen. 1:27; 2:7), Dieu a un intérêt personnel en chaque individu. Dieu les aime tous, et communique avec eux, et en retour ils peuvent l'aimer et communiquer avec Lui.

La vie est un don de Dieu, et Dieu est Celui qui donne la vie. En Jésus est la vie (Jean 1:4). Il a la vie en lui (Jean 5:26). Il est la résurrection et la vie (Jean 11:25; 14:6). Il donne la vie en abondance (Jean 10:10). Celui qui a le Fils a la vie (1 Jean 5:12). Toute vie subsiste en lui (Actes 17:25-28; Colossiens 1:17; Hébreux 1:1-3), et le Saint Esprit est décrit comme l'Esprit de vie (Romains 8:2). Dieu se soucie profondément de Sa création et surtout des êtres humains.

En outre, l'importance de la vie humaine est clairement établie par le fait qu'après la chute (Genèse 3), Dieu "donna son Fils unique afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle" (Jean 3:16). Dieu aurait pu abandonner et éliminer la race humaine, mais il a opté pour la vie. Par conséquent, les disciples du Christ seront ressuscités et vivront en communion et face à face avec Dieu (Jean 11:25-26; 1 Thessaloniens 4:15-16; Apocalypse 21:3). La valeur d'une vie humaine est inestimable. Cela est vrai pour tous les âges : le fœtus, l'enfant, l'adolescent, l'adulte, l'aîné, indépendamment des capacités physiques, mentales et émotionnelles. Cela est vrai aussi pour tous les humains, quels que soient leur sexe, leur origine ethnique, leur statut social, leur religion et ce qui peut les différencier. Une telle compréhension du caractère sacré de la vie donne une valeur inviolable et égale à chaque vie humaine et exige le plus haut niveau de respect et d'attention pour elle.

**2. Dieu considère la vie d'un enfant avant sa naissance comme une vie humaine.** La vie in-utero est précieuse aux yeux de Dieu, et la Bible dit que Dieu nous connaît tous avant notre conception. "Je n'étais encore qu'une masse informe, mais tes yeux me voyaient. Et sur ton livre étaient inscrits tous les jours qui m'étaient destinés avant qu'un seul d'entre eux n'existe" (Psaume 139:16). Dans certains cas, Dieu intervint directement sur la vie in-utero. Samson devait être "consacré à Dieu dès le ventre de sa mère" (Juges 13:5). Le serviteur de Dieu est "appelé dès le ventre de sa mère" (Ésaïe 49:1, 5). Jérémie était déjà choisi comme prophète avant sa naissance (Jérémie 1:5), tout comme Paul (Gal. 1:15), et Jean-Baptiste était "rempli du Saint Esprit dès le ventre de sa mère" (Luc 1:15). En s'adressant à Marie, l'ange

Gabriel dit de Jésus : "Le saint enfant qui naîtra sera appelé Fils de Dieu" (Luc 1:35). Dans son incarnation, Jésus lui-même est passé par l'étape prénatale et a été reconnu comme le Messie et le Fils de Dieu peu après Sa conception (Luc 1:40-45). La Bible attribue déjà à l'enfant qui n'est pas encore né la joie (Luc 1:44) ou la rivalité (Genèse 25:21-23). Ceux qui ne sont pas encore nés ont une place ferme auprès de Dieu (Job 10:8-12; 31:13-15). La loi biblique tient en très haute importance la protection de la vie humaine et considère tout préjudice infligé à un bébé ou à une maman ou la perte d'un bébé causée par un acte violent comme un sujet grave (Exode 21:22-23).

**3. La volonté de Dieu quant à la vie humaine est exprimée dans les Dix Commandements et expliquée par Jésus dans le Sermon sur la montagne.** Le Décalogue a été donné au peuple de Dieu et au monde pour les guider et les protéger. Les commandements de Dieu sont des vérités immuables, que nous devrions chérir, respecter et suivre. Le psalmiste fait l'éloge de la loi de Dieu (ex. Psaume 119) et Paul la qualifie de sainte, de juste et de bonne (Romains 7:12). Le sixième commandement dit : "Tu ne tueras point" (Exode 20:13), qui appelle à la préservation de toute vie humaine. Ce principe contenu dans le sixième commandement englobe l'avortement. Jésus renforce le commandement de ne pas tuer dans Matthieu 5:21-22. La vie est protégée par Dieu. Elle n'est pas mesurée par les aptitudes ou l'utilité d'une personne, mais par la valeur que la création de Dieu et l'amour sacrificiel lui confèrent. L'individualité, la valeur humaine et le salut ne sont ni gagnés ni mérités, mais offerts gratuitement par Dieu.

**4. Dieu est le propriétaire de toute vie, et les êtres humains en sont les intendants.** L'Écriture nous enseigne que tout appartient à Dieu (Psaume 50:10-12). Il a un double droit sur les humains. Ils Lui appartiennent parce qu'Il les a créés, et de ce fait ils sont Sa propriété (Psaume 139:13-16). Ils Lui appartiennent aussi parce qu'Il est leur Rédempteur : Il les a rachetés au prix le plus fort, sa propre vie (1 Corinthiens 6:19-20). Cela signifie que tous les humains sont des gestionnaires de ce que Dieu leur a confié, y compris leur propre vie, la vie de leurs enfants, même avant leur naissance.

Être intendant de notre vie implique des responsabilités qui limite nos choix d'une certaine façon (1 Corinthiens 9:19-22). Puisque Dieu est celui qui donne et celui qui possède la vie, les êtres humains n'ont pas le contrôle ultime sur eux-mêmes et devraient s'efforcer de préserver la vie autant que possible. Le principe de l'intendance de la vie amène la communauté de croyants à guider, à soutenir, à prendre soin de et à aimer ceux et celles qui font face à des décisions relatives à une grossesse.

**5. La Bible nous enseigne à prendre soin des plus faibles et des plus vulnérables.** Dieu Lui-même prend soin de ceux qui sont défavorisés et opprimés, et Il les protège. "Il ne fait pas de favoritisme et n'accepte pas de pot-de-vin. Il fait droit à l'orphelin et à la veuve, il aime l'étranger et lui donne de la nourriture et des vêtements" (Deutéronome 10:17-18; Psaume 82:3-4; Jacques 1:27). Il ne fait pas porter au fils les conséquences de la faute commise par son père (Ézéchiel 18:20). Dieu attend la même chose de Ses enfants. Ils sont appelés à aider les personnes vulnérables et à alléger leur fardeau (Psaume 41:1; 82:3-4; Actes 20:35). Jésus parle du plus petit de Ses frères (Matthieu 25:40), dont Ses disciples ont la responsabilité, et de Ses petits qu'il ne faut ni mépriser ni méconduire (Matthieu 18:10-14). Le plus jeune, c'est-à-dire celui qui n'est pas encore né, compte parmi eux.

**6. La grâce de Dieu promet la vie dans un monde souillé par le péché et la mort.** Il est dans la nature de Dieu de protéger, de préserver et de soutenir la vie. En plus de la providence



de Dieu pour sa création (Psaume 103:19; Colossiens 1:17; Hébreux 1:3), la Bible reconnaît les effets étendus, dévastateurs et avilissants du péché sur la création, incluant le corps humain. En décrivant l'impact de la chute dans Romains 8:20-24, Paul dit que la création entière souffre. Par conséquent, dans des cas rares et extrêmes, la conception humaine peut résulter en des grossesses avec une issue fatale et/ou des anomalies congénitales sévères ou mortelles, qui mettent les individus et les couples face à un dilemme exceptionnel. Les décisions dans ces cas précis doivent être laissées à la conscience des individus concernés et leur famille. De telles décisions doivent être mûrement réfléchies et guidées par le Saint Esprit et la vision biblique de la vie, comme exposée plus haut. La grâce de Dieu promeut et protège la vie. Les personnes dans des situations aussi compliquées doivent venir au Seigneur en toute sincérité pour trouver conseil, réconfort et paix.

## IMPLICATIONS

L'Église adventiste du 7e Jour considère que l'avortement n'est pas en harmonie avec le plan de Dieu pour la vie humaine. Elle affecte l'enfant à naître, la mère, le père, les membres de la famille proche ou éloignée, la famille de l'église et la société, avec des conséquences à long terme pour tous. Les croyants s'efforcent de croire en Dieu et de suivre Sa volonté pour eux, sachant qu'Il agit dans leur meilleur intérêt.

Tout en ne cautionnant pas l'avortement, l'Église et ses membres sont appelés à suivre l'exemple de Jésus, en étant "pleins de grâce et de vérité" (Jean 1:14), afin de (1) créer une atmosphère d'amour véritable et apporter une attention pastorale pleine de grâce et un tendre soutien à ceux qui font face à des décisions difficiles autour de l'avortement; de solliciter l'aide de familles stables et consacrées et les former à fournir une assistance aux individus, couples ou familles en difficulté; (3) d'encourager les membres d'église à ouvrir leur foyer à ceux dans le besoin, comme les parents seuls, les orphelins, les enfants adoptés ou en foyer d'accueil; (4) montrer une profonde attention et soutenir de diverses façons les femmes qui décident de garder l'enfant qui grandit en elles; et (5) fournir un soutien émotionnel et spirituel à celles qui ont avorté pour diverses raisons ou qui ont été forcées d'avorter et qui souffrent physiquement, émotionnellement et/ou spirituellement.

La question de l'avortement présente d'énormes défis, mais elle donne aux personnes et à l'église l'occasion d'être ce à quoi elles aspirent : des frères et des sœurs unis entre eux, une communauté de croyants, la famille de Dieu, révélant Son amour infaillible et incommensurable.

---

Cette déclaration a été votée par le comité exécutif de la Conférence Générale des églises adventistes du 7e jour au Conseil annuel à Silver Spring, Maryland, le 16 octobre 2019.

# JOUR 5

# DECLARATION SUR LES COMPOR- TEMENTS SEXUELS

Dans son amour et sa sagesse infinis, Dieu a créé l'humanité, tant masculine que féminine, et, ce faisant, a fondé la société humaine sur la base solide d'un foyer et d'une famille aimante.

Cependant, le dessein de Satan est de pervertir toute bonne chose ; et la perversion du meilleur conduit inévitablement au pire. Sous l'influence d'une passion non retenue par des principes moraux et religieux, l'association des sexes a, dans une mesure profondément inquiétante, dégénéré en débauche et en abus, qui aboutissent à la servitude. Avec l'aide de nombreux films, programmes télévisés, vidéo, radiophoniques et supports imprimés, le monde est entraîné vers de nouvelles profondeurs de honte et de dépravation. Non seulement la structure fondamentale de la société est gravement endommagée, mais l'éclatement de la famille favorise d'autres maux graves. Les résultats dans la vie déformée des enfants et des jeunes sont alarmants et réveillent notre pitié. Les effets sont non seulement désastreux, mais aussi cumulatifs.

Ces maux sont devenus plus manifestes et constituent une menace sérieuse et croissante pour les idéaux et les objectifs du foyer chrétien. Les pratiques sexuelles contraires à la volonté exprimée de Dieu sont l'adultère et les relations sexuelles avant le mariage, ainsi que les comportements sexuels obsessionnels. Les abus sexuels sur les conjoints, les abus sexuels sur les enfants, l'inceste, les pratiques homosexuelles (gay et lesbiennes) et la bestialité font partie des perversions évidentes du plan originel de Dieu. Alors que l'intention claire de passages de l'Écriture (voir Ex 20 :14 ; Lévi 18 :22,23,29 et 20 :13 ; Matthieu 5 :27,28 ; 1 Cor 6 :9 ; 1 Tim 1 :10; Rom 1 : 20-32) est niée et que leurs avertissements sont rejetés en échange d'opinions humaines, beaucoup d'incertitude et de confusion règnent. C'est ce que désire Satan. Il a toujours tenté de faire oublier aux gens que lorsque Dieu, en tant que Créateur, a créé Adam, il a également créé Ève pour qu'elle soit la compagne d'Adam (« il les créa mâle et femelle » Gen 1 : 24). Malgré les normes morales clairement énoncées dans la Parole de Dieu concernant les relations entre l'homme et la femme, le monde est aujourd'hui témoin d'une résurgence des perversions et de la dépravation qui ont marqué les civilisations anciennes.

Les résultats dégradants de l'obsession de cette époque pour le sexe et la recherche du plaisir sensuel ont été clairement décrits dans la Parole de Dieu. Mais le Christ est venu pour détruire les œuvres du diable et rétablir une bonne relation des êtres humains, entre eux et avec leur Créateur. Ainsi, bien que tombés par Adam et captifs du péché, ceux qui se tournent vers Christ dans la repentance reçoivent le pardon complet et choisissent le meilleur chemin, celui de la restauration complète. Au moyen de la croix, de la puissance du Saint-Esprit dans « l'homme intérieur » et du ministère édifiant de l'Église, tous peuvent être libérés de l'emprise des perversions et des pratiques pécheresses.

L'acceptation de la grâce gratuite de Dieu conduit inévitablement le croyant à un genre de vie et de conduite qui « ajouteront de l'éclat à la doctrine de notre Dieu et Sauveur » (Tite 2 : 10). Cela conduira également l'Église collective à discipliner fermement et avec amour les membres dont la conduite déshonore le Sauveur, déforme et abaisse les véritables normes de la vie et du comportement chrétiens.

L'Église reconnaît la vérité pénétrante et les puissantes motivations des paroles de Paul à Tite : « Car la grâce de Dieu s'est manifestée sur le monde avec la guérison pour toute l'humanité ; et par elle nous sommes disciplinés à renoncer aux voies impies et aux désirs du monde, et à vivre une vie de tempérance, d'honnêteté et de piété dans le siècle présent, dans l'attente de l'heureux accomplissement de notre espérance lorsque la splendeur de notre grand Dieu et Sauveur Christ Jésus apparaîtra. C'est Lui qui s'est sacrifié pour nous, pour nous libérer de toute méchanceté et pour faire de nous un peuple pur, réservé aux siens, désireux de faire le bien. » – Tite 2 : 11-14. (Voir aussi 2 Pierre 3:11-14.)



## JOUR 6

# DECLARATION SUR LE RACISME

L'un des travers les plus odieux de notre époque est le racisme : la croyance ou la pratique qui consiste à considérer ou à traiter certaines races comme inférieures, en en faisant, par extension, des objets de domination, de discrimination et de ségrégation.

Même si le péché du racisme est un phénomène ancien, fondé sur l'ignorance, la peur, l'éloignement et le faux orgueil, certaines de ses manifestations les plus horribles sont visibles à notre époque. Le racisme et les préjugés irrationnels opèrent dans un cercle vicieux. Le racisme fait partie des pires préjugés enracinés dans l'être humain, qui caractérisent les pécheurs. Ses conséquences sont généralement plus dévastatrices, car le racisme est facilement institutionnalisé et légalisé de manière permanente et, dans ses manifestations extrêmes, peut conduire à des persécutions systématiques, voire à un génocide.

L'Église adventiste du septième jour condamne toutes les formes de racisme, y compris la politique d'apartheid, caractérisée par une ségrégation forcée et une discrimination légalisée.

Les adventistes du septième jour veulent rester fidèles au ministère de réconciliation confié à l'Église chrétienne. En tant que communauté de foi mondiale, l'Église adventiste du septième jour souhaite témoigner, et manifester dans ses propres rangs, l'unité et l'amour qui transcendent les différences raciales et surmontent l'aliénation passée entre les races.

L'Écriture enseigne clairement que chaque personne a été créée à l'image de Dieu, qui « a fait d'un seul sang toutes les nations des hommes pour habiter sur toute la surface de la terre » (Actes 17 :26). La discrimination raciale est une offense à nos semblables, qui ont été créés à l'image de Dieu. En Christ « il n'y a ni Juif ni Grec » (Galates 3 :28). Le racisme est donc en réalité une hérésie et, en



essence, une forme d'idolâtrie, dans la mesure où l'on restreint la paternité de Dieu en refusant d'admettre que tous les humains sont frères et en exaltant la supériorité de sa propre race.

La norme pour les chrétiens adventistes du septième jour est attestée dans la croyance fondamentale biblique n° 13 de l'Église, « L'unité dans le corps du Christ ». Voici ce qui y est précisé :

« En Christ, nous sommes une nouvelle création ; les distinctions de race, de culture, d'instruction, de nationalité, les différences de niveau social ou de sexe ne doivent pas être une cause de division parmi nous. Nous sommes tous égaux en Christ, qui par son Esprit nous a réunis dans une même communion avec Lui et entre nous ; aussi devons-nous servir et être servis sans parti pris ni arrière-pensée. »

Toute autre approche détruit le cœur de l'Évangile chrétien.



Cette déclaration publique a été émise par le Président de la Conférence Générale, Neal C. Wilson, après consultation avec les 16 vice-présidents internationaux des églises adventistes, le 27 juin 1985 à la session de la Conférence Générale qui s'est tenue à la Nouvelle-Orléans en Louisiane.

# JOUR 6 SUITE

## DECLARATION S SUR LES RELATIONS HUMAINES

Les adventistes du septième jour condamnent et cherchent à combattre toutes les formes de discrimination fondée sur la race, la tribu, la nationalité, la couleur ou le sexe. Nous croyons que chaque personne a été créée à l'image de Dieu, qui a créé toutes les nations d'un seul sang (Actes 17 : 26). Nous nous efforçons de poursuivre le ministère réconciliateur de Jésus-Christ, mort pour le monde entier, afin qu'en Lui « il n'y ait ni Juif ni Grec » (Galates 3, 28). Toute forme de racisme dégrade le cœur de l'Évangile chrétien.

L'un des aspects les plus troublants de notre époque est la manifestation du racisme et du tribalisme dans de nombreuses sociétés, parfois accompagnée de violence, toujours avec le dénigrement d'hommes et de femmes. En tant qu'organisation mondiale présente dans plus de 200 pays, les adventistes du septième jour cherchent à manifester l'acceptation, l'amour et le respect envers tous et à diffuser ce message de guérison dans toute la société.

L'égalité de tous est l'un des principes de notre Église. Notre Croyance fondamentale n° 13 déclare : « En Christ, nous sommes une nouvelle création ; les distinctions de race, de culture, d'instruction, de nationalité, les différences de niveau social ou de sexe ne doivent pas être une cause de division parmi nous. Nous sommes tous égaux en Christ, qui par son Esprit nous a réunis dans une même communion avec Lui et entre nous ; aussi devons-nous servir et être servis sans parti pris ni arrière-pensée. »



# JOUR 7

## DECLARATION SUR LA TRANSIDENTITE

La prise de conscience croissante des besoins et des défis auxquels sont confrontés les hommes et les femmes transgenres et la place prépondérante que prend ce sujet sur la scène sociale internationale soulèvent des questions importantes, non seulement pour les personnes concernées par le phénomène transgenre, mais aussi pour l'Église adventiste du septième jour. Même si les luttes et les défis des personnes s'identifiant comme transgenres ont certains éléments en commun avec les luttes de tous les êtres humains, nous reconnaissons le caractère unique de leur situation et les limites de nos connaissances dans des cas spécifiques. Pourtant, nous croyons que les Écritures fournissent des principes d'orientation et de conseil aux personnes transgenres et à l'Église, qui transcendent les conventions et la culture humaines.

### LE PHENOMENE TRANSGENRE

Dans la société moderne, le genre désigne généralement « le rôle assumé publiquement (et généralement reconnu légalement) en tant que garçon ou fille, homme ou femme », tandis que le sexe fait référence « aux indicateurs biologiques de l'homme et de la femme ».<sup>1</sup> Le genre auquel une personne s'identifie correspond généralement à son sexe biologique à la naissance. Cependant, une discordance peut survenir au niveau physique et/ou mental-émotionnel.

Sur le plan physique, l'ambiguïté des organes génitaux peut résulter d'anomalies anatomiques et physiologiques, de sorte qu'il est impossible d'établir clairement si un enfant est de sexe masculin ou féminin. Cette ambiguïté de la différenciation sexuelle anatomique est

souvent appelée hermaphrodisme ou intersexualisme.<sup>2</sup>

Sur le plan mental et émotionnel, une discordance se produit chez les personnes transgenres dont l'anatomie sexuelle est clairement masculine ou féminine, mais qui s'identifient au sexe opposé à leur sexe biologique.

Ces personnes peuvent se décrire comme piégées dans le « mauvais » corps. Le transgenrisme, autrefois diagnostiqué cliniquement comme « trouble de l'identité de genre » et maintenant appelé « dysphorie de genre », peut être compris comme un terme général pour décrire les diverses façons dont les individus interprètent et expriment leur identité de genre différemment de ceux qui déterminent leur genre sur la base de critères biologiques.<sup>3</sup> « La dysphorie de genre se manifeste de diverses manières, y compris un désir fort d'être traité comme l'autre sexe ou de se débarrasser de ses caractéristiques sexuelles, ou la forte conviction que l'on a des sentiments et des réactions typiques de l'autre sexe. »<sup>4</sup>

En raison des tendances contemporaines visant à rejeter le genre binaire biblique (homme et femme) et à le remplacer par un spectre de types de genre de plus en plus varié, certains choix relatifs au genre sont désormais considérés comme normaux et acceptés dans la culture contemporaine. Cependant, le désir de changer ou de vivre comme une personne d'un autre sexe peut entraîner des choix de vie bibliquement inappropriés. D'une part, la dysphorie de genre peut, par exemple, entraîner le travestissement, une opération de changement de sexe et le désir d'avoir une relation conjugale avec une personne du même sexe biologique. De l'autre, les personnes transgenres peuvent souffrir en silence, en menant une vie de célibat ou en étant mariées à une personne du sexe opposé.

## PRINCIPES BIBLIQUES RELATIFS À LA SEXUALITÉ ET AU PHÉNOMÈNE TRANSGENRE

Comme le phénomène transgenre doit être évalué à la lumière des Écritures, les principes et enseignements bibliques suivants peuvent aider la communauté de foi à comprendre les personnes touchées par la dysphorie de genre d'une manière biblique et semblable à celle du Christ :

1. Dieu a créé la race humaine à travers deux personnes identifiées respectivement comme étant un homme et une femme, en termes de genre. La Bible lie inextricablement le genre au sexe biologique (Genèse 1 :27 ; 2 :22-24) et ne fait aucune distinction entre les deux. La Parole de Dieu affirme la complémentarité ainsi que des distinctions claires entre l'homme et la femme dans la création. Le récit de la création de la Genèse est fondamental pour toutes les questions liées à la sexualité humaine.
2. D'un point de vue biblique, l'être humain est une unité psychosomatique. L'Écriture appelle, par exemple, l'être humain tout entier une âme (Gen 2:7; Jr 13:17; 52:28-30; Ez 18:4; Actes 2:41; 1 Cor 15:45), un corps (Eph. 5:28 ; Rom 12:1-2 ; Apocalypse 18 :13), une chair (1 Pierre 1 :24) et un esprit (2 Tim 4 :22 ; 1 Jean 4 :1-3). Ainsi, la Bible n'approuve pas le dualisme dans le sens d'une séparation entre

le corps et l'identité sexuelle. De plus, une partie immortelle de l'humain n'est pas envisagée dans les Écritures parce que Dieu seul possède l'immortalité (1 Tim 6 :14-16) et l'accordera à ceux qui croient en Lui lors de la première résurrection (1 Cor 15 :51-54). . Ainsi, un être humain est également censé être une entité sexuelle indivisible, et l'identité sexuelle ne peut être indépendante du corps. Selon les Écritures, notre identité de genre, telle que conçue par Dieu, est déterminée par notre sexe biologique à la naissance (Genèse 1 :27 ; 5 :1-2 ; Ps 139 :13-14 ; Marc 10 :6).

3. L'Écriture reconnaît cependant que depuis la Chute (Gen 3 :6-19), l'être humain tout entier — c'est-à-dire nos facultés mentales, physiques et spirituelles — est affecté par le péché (Jr 17 :9 ; Rom 3 : 9 ; 7 :14-23 ; 8 :20-23 ; Gal 5 :17) et doit être renouvelé par Dieu (Rom 12 :2). Nos émotions, nos sentiments et nos perceptions ne sont pas des indicateurs entièrement fiables des desseins, des idéaux et de la vérité de Dieu (Prov. 14 :12 ; 16 :25). Nous avons besoin des conseils de Dieu à travers les Écritures pour déterminer ce qui est dans notre meilleur intérêt et vivre selon sa volonté (2 Tim 3 : 16).
4. Le fait que certains individus revendiquent une identité de genre incompatible avec leur sexe biologique révèle une grave dichotomie. Cette cassure ou cette détresse, ressenties ou non, sont l'expression des effets néfastes du péché sur les humains et peuvent avoir diverses causes. Bien que la dysphorie de genre ne soit pas intrinsèquement un péché, elle peut entraîner des choix coupables. C'est un autre indicateur que, sur le plan personnel, les humains sont impliqués dans la Grande controverse.
5. Tant que les personnes transgenres s'engagent à organiser leur vie conformément aux enseignements bibliques sur la sexualité et le mariage, elles peuvent être membres de l'Église adventiste du septième jour. La Bible identifie clairement et systématiquement toute activité sexuelle en dehors du mariage hétérosexuel comme un péché (Matt 5 :28, 31-32 ; 1 Tim 1 :8-11 ; Hé 13 :4). Les modes de vie sexuels alternatifs sont des distorsions coupables du don gracieux de Dieu qu'est la sexualité (Rom. 1 :21-28 ; 1 Cor 6 :9-10).
6. Etant donné que la Bible considère les humains comme des entités holistiques et ne fait pas de différence entre le sexe biologique et le genre, l'Église met fortement en garde les personnes transgenres contre la chirurgie de changement de sexe et contre le mariage, si elles ont subi une telle procédure. Du point de vue biblique holistique de la nature humaine, on ne peut pas s'attendre à une transition complète d'un genre à un autre et à l'atteinte d'une identité sexuelle intégrée dans le cas d'une opération de changement de sexe.
7. La Bible ordonne aux disciples du Christ d'aimer tout le monde. Créés à l'image de Dieu, ils doivent être traités avec dignité et respect. Cela inclut les personnes transgenres. Les actes de moquerie, d'injures ou d'intimidation envers les personnes transgenres sont incompatibles avec le commandement biblique : « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » (Marc 12 :31)

8. L'Église, en tant que communauté de Jésus-Christ, est censée être un refuge et un lieu d'espérance, de soutien et de compréhension pour tous ceux qui sont perplexes, souffrants, en difficulté et seuls, car « il ne brisera pas le roseau meurtri, et il n'éteindra pas le lin fumant » (Mt 12 :20). Tout le monde est invité à fréquenter l'Église adventiste du septième jour et à profiter de la communion fraternelle de ses croyants. Ceux qui sont membres peuvent participer pleinement à la vie de l'Église à condition qu'ils adhèrent au message, à la mission et aux valeurs de l'Église.
9. La Bible proclame la bonne nouvelle que les péchés sexuels commis par les hétérosexuels, les homosexuels, les personnes transgenres ou autres peuvent être pardonnés, et que des vies peuvent être transformées par la foi en Jésus-Christ (1 Cor 6 :9-11).
10. Ceux qui ressentent une incohérence entre leur sexe biologique et leur identité de genre sont encouragés à suivre les principes bibliques pour gérer leur détresse. Ils sont invités à réfléchir sur le plan originel de Dieu en matière de pureté et de fidélité sexuelle. Appartenant à Dieu, tous sont appelés à l'honorer par leur corps et leurs choix de vie (1 Cor 6 : 19). Avec tous les croyants, les personnes transgenres sont encouragées à se confier en Dieu et se voient offrir la plénitude de la compassion, de la paix et de la grâce divines en prévision du prochain retour du Christ, lorsque tous les vrais disciples du Christ seront complètement restaurés à l'idéal de Dieu.

## NOTES

- <sup>1</sup> Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders, 5th ed. (DSM-5TM), edited by the American Psychiatric Association (Washington, DC: American Psychiatric Publishing, 2013), 451.
- <sup>2</sup> Ceux qui naissent avec des organes sexuels ambigus peuvent bénéficier d'une chirurgie correctrice ou non.
- <sup>3</sup> Voir DSM-5TM, 451-459.
- <sup>4</sup> Cette phrase fait partie d'un bref résumé sur la dysphorie de genre, servant d'introduction au DSM-5TM publié en 2013 (11 avril 2017).
- <sup>5</sup> Le travestisme est interdit dans Deutéronome 22:5.

Cette déclaration a été votée pendant la réunion de printemps du Comité exécutif de la Conférence Générale le mercredi 11 avril 2017, à Silver Spring, Maryland.

# JOUR 7 SUITE

## DECLARATION SUR L'HOMOSEXUALITE

L'Église adventiste du septième jour reconnaît que chaque être humain a de la valeur aux yeux de Dieu ; ainsi, nous cherchons à prendre soin de tous les hommes et de toutes les femmes dans le même esprit que Jésus. Nous croyons également que par la grâce de Dieu et grâce à l'encouragement de la communauté de foi, tout individu peut vivre en harmonie avec les principes de la Parole de Dieu.

Les adventistes du septième jour croient que l'intimité sexuelle n'appartient qu'à la relation conjugale entre un homme et une femme. C'était le dessein établi par Dieu lors de la création. Les Écritures déclarent : « C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair » (Genèse 2 :24). Ce modèle hétérosexuel est affirmé tout au long des Écritures. La Bible ne laisse aucune marge pour les activités ou les relations homosexuelles. Les actes sexuels en dehors du cercle d'un mariage hétérosexuel sont interdits (Lév 18 : 5-23, 26 ; Lév 20 : 7-21 ; Rom 1 : 24-27 ; 1 Cor 6 : 9-11). Jésus-Christ a réaffirmé l'intention divine de la création : « N'avez-vous pas lu, répondit-il, qu'au commencement le Créateur « les fit mâle et femelle » et dit : « C'est pour cette raison que l'homme quittera son père et sa mère. et s'unira à sa femme, et les deux deviendront une seule chair ? Ils ne sont donc plus deux, mais un » (Mt 19 :5, NIV). C'est pour ces raisons que les adventistes du septième jour sont opposés aux pratiques et relations homosexuelles.

Jésus a affirmé la dignité de tous les êtres humains et a tendu une main compatissante aux personnes et aux familles qui subissaient les conséquences du péché. Il a exercé un ministère bienveillant et apporté des paroles de réconfort aux personnes en difficulté, tout en différenciant Son amour pour les pécheurs de Son enseignement clair sur les pratiques pécheresses. En tant que disciples, les adventistes du septième jour s'efforcent de suivre les instructions et l'exemple du Seigneur, en vivant une vie de compassion et de fidélité à l'image du Christ.





DIRECTIVES DE L'ÉGLISE  
ADVENTISTE DU 7E JOUR  
EN RÉPONSE AUX  
CHANGEMENTS DES  
COMPORTEMENTS  
CULTURELS VIS À VIS DES  
PRATIQUES  
HOMOSEXUELLES OU  
AUTRES PRATIQUES  
SEXUELLES  
ALTERNATIVES

L'IDÉAL DIVIN POUR LA  
SEXUALITÉ ET LE  
MARIAGE

Les problèmes liés au mariage peuvent être considérés avec clarté et justesse à la lumière de l'idéal divin pour la race humaine. L'œuvre créatrice de Dieu atteint son apogée lorsqu'il créa l'être humain à Son image, homme et femme, et institua le mariage. Merveilleux cadeau de Dieu à l'humanité, le mariage est une union basée sur l'alliance entre deux sexes qui

forment sur les plans physique, émotionnel et spirituel "une seule chair", selon le terme utilisé dans les Saintes Écritures. Jésus-Christ décrit le mariage comme étant de nature monogame et hétérosexuel, une union pour la vie basée sur l'amour et le compagnonnage entre un homme et une femme. Dans toutes les Écritures, l'union hétérosexuelle dans le mariage est élevée au rang de symbole du lien entre Dieu et l'humanité.

La relation harmonieuse entre un homme et une femme dans le mariage fournit un microcosme d'unité sociale qui est établi depuis l'origine comme l'ingrédient de base d'une société stable. Le Créateur a voulu que la sexualité dans le mariage ne serve pas uniquement à la cohésion dans le couple, mais apporte également joie, plaisir et satisfaction physique. Ainsi, c'est à un époux et une épouse, à qui l'amour a permis de se connaître à travers une union sexuelle profonde, qu'un enfant sera donné. Leur enfant, étant l'incarnation vivante de leur union, s'épanouit dans l'atmosphère aimante et harmonieuse du mariage, et bénéficie d'une relation propice avec chacun de ses parents naturels.

Bien que nous affirmions que l'union monogame exprimée dans le mariage d'un homme et d'une femme est le fondement de la famille et de la vie sociale, ordonné par Dieu, et le seul lieu approprié sur le plan moral à l'expression des désirs sexuels intimes, <sup>1</sup>, nous convenons que le célibat et l'amitié entre célibataires font aussi partie du plan de Dieu. Toutefois, les Écritures font la distinction entre une conduite acceptable entre amis et le comportement sexuel dans le mariage.

Malheureusement, la sexualité et le mariage ont été corrompus par le péché. De ce fait, les Écritures ne parlent pas seulement des aspects positifs de la sexualité, mais aussi des expressions sexuelles inappropriées et de leur impact sur les individus et la société. Elles nous mettent en garde contre les comportements sexuels destructeurs comme la fornication, l'adultère, les relations homosexuelles, l'inceste et la polygamie (p. ex., Matt 19:1-12; 1 Cor 5:1-13; 6:9-20; 7:10-16, 39; Hébr 13:4; Apo. 22:14, 15) et nous appellent à choisir ce qui est bon, sain et bénéfique.

L'Église Adventiste du 7e Jour adhère sans réserve à l'idéal divin des relations sexuelles pures, honorables et fondées sur l'amour dans le cadre d'un mariage hétérosexuel, convaincue que tout compromis par rapport à ce modèle ne serait que préjudiciable pour l'humanité. L'Église croit également que les idéaux de pureté et de beauté dans le mariage, comme prévus par Dieu, doivent être mis en avant. Au travers de l'œuvre rédemptrice du Christ, la raison d'être initiale du mariage peut être restaurée, et l'expérience bénéfique et merveilleuse du mariage peut se réaliser pour l'homme et la femme qui s'unissent dans les liens du mariage.

## L'ÉGLISE ET LA SOCIÉTÉ

L'Église Adventiste du 7e Jour croit qu'elle a été suscitée par Dieu pour proclamer l'évangile éternelle au monde entier, et pour inviter toute âme à travers le monde à se préparer au second avènement de Jésus. L'Église perpétue la mission de Dieu autour du globe par l'enseignement, la prédication, la charité et le service dans plus de 200 pays. L'Église Adventiste

du 7e Jour n'a pas de credo, car ses enseignements sont fondés sur l'autorité de la Bible seule. Les croyances de l'Église Adventiste du 7e Jour sont toutefois résumées dans sa Déclaration des Croyances Fondamentales, au nombre de 28. Au cœur de sa vision du plan de Dieu pour organiser la société humaine se trouve la doctrine sur "le mariage et la famille". 2

Dans la mesure où les adventistes du 7e Jour vivent, travaillent et œuvrent dans toutes les parties du monde, les individus et les institutions par lesquelles l'Église poursuit la mission de Dieu sont en lien et interagissent avec tous les niveaux du gouvernement humain. La Bible enseigne aux chrétiens à obéir aux lois prescrites par le gouvernement civil, et dès lors que cela est moralement possible, les membres et les organisations de l'Église Adventiste du 7e Jour se soumettront aux autorités, même en cherchant conseil pour répondre à des exigences du gouvernement qui entrent en conflit avec les vérités bibliques et les croyances fondamentales de l'Église.

# LE RAPPORT DE L'ÉGLISE À LA LOI CIVILE SUR L'HOMOSEXUALITÉ ET LES COMPORTEMENTS SEXUELS ALTERNATIFS

La Parole de Dieu regorge d'instructions et d'illustrations concernant la relation du croyant à l'autorité et la juridiction du gouvernement. Puisque l'Église Adventiste du 7e jour estime la Parole de Dieu dans son ensemble comme ayant autorité ultime en matière de vérité, de doctrine et de manière de vivre, elle s'attache à refléter dans ses enseignements et ses pratiques le message des Écritures dans son intégralité pour ce qui est des interactions appropriées avec le gouvernement civil. À cet effet, l'Église offre périodiquement des conseils aux membres, aux dirigeants et aux institutions de l'église lorsque les exigences du gouvernement civil et les enseignements de la Bible semblent être en contradiction. Ce document porte sur l'écart croissant entre les lois adoptées par certains gouvernements et les croyances de l'Église Adventiste du 7e Jour par rapport aux comportements sexuels acceptables.

Les principes suivants, quoique non exhaustifs, soutiennent l'application constante des vérités bibliques par l'Église au sein des sociétés et des cultures dans lesquelles elle évolue et vis-à-vis des gouvernements auxquels elle est soumise. De tels principes seront tout particulièrement importants dans l'élaboration, pour un département ou une organisation de l'église, une réponse appropriée à n'importe quel niveau du gouvernement civil qui tenterait

d'imposer sur l'Église sa perception de ce qui est légalement et moralement acceptable en matière de pratiques sexuelles.

**1. Tous les gouvernements humains existent parce que Dieu l'a permis et pourvu.** L'apôtre Paul exhorte clairement les chrétiens individuellement et l'Église dans son ensemble à se soumettre volontairement aux gouvernements humains, lesquels ont été choisis par Dieu pour préserver les libertés données par Dieu, promouvoir la justice, maintenir l'ordre social et prendre soin des défavorisés (voir Rom 13:1-3). Aussi longtemps qu'ils agissent conformément aux valeurs et principes exprimés dans la Parole de Dieu, tout gouvernement mérite respect et obéissance de la part des croyants et de l'Église. Autant que possible, les membres et les organisations de l'Église Adventiste du 7e Jour, au sein d'un état ou d'un pays donné, s'efforceront par leur comportement et leurs déclarations de se présenter comme des citoyens loyaux, participant aux droits et aux devoirs civils. En outre, les croyants sont encouragés à prier pour les autorités civiles (1 Tim 2:1,2) afin de mettre en pratique les vertus du royaume de Dieu.

**2. Bien que l'autorité de tout gouvernement humain découle de l'autorité divine, les exigences et les compétences de tels gouvernements ne doivent jamais être considérées comme suprêmes et définitives par les croyants et l'Église. Les croyants, individuellement, et l'Église, dans son ensemble, doivent une allégeance totale à Dieu.** Lorsque les exigences d'un gouvernement civil entrent en conflit ou en contradiction direct(e) avec un enseignement de la Parole de Dieu, tel que l'Église Adventiste du 7e Jour le comprend, tant l'Église que ses membres sont tenus, par cette même Parole, d'obéir aux préceptes qui s'y trouvent plutôt qu'aux ordonnances d'un gouvernement humain (Actes 5:29). La démonstration d'une telle allégeance à une instance supérieure ne s'applique spécifiquement que dans le cas où une exigence gouvernementale serait en contradiction avec la Parole de Dieu, mais ne doit en aucun cas ni amoindrir ni enlever l'obligation pour l'Église et les croyants individuels de vivre conformément aux exigences des autorités civiles dans d'autres domaines.

**3. Étant donné que les croyants et l'Église jouissent des droits et des libertés donnés par Dieu et ratifiés par le gouvernement civil, ils se doivent de participer entièrement aux processus par lesquels une société organise la vie sociale, assure l'ordre public et électoral, et structure les relations civiles.** Cela pourrait comprendre notamment une articulation claire de la position de l'Église en matière de

(1) préservation de la liberté de conscience; (2) protection des faibles et des défavorisés; (3) responsabilité de l'État à promouvoir la justice et les droits humains; (4) valorisation de l'institution divine qu'est le mariage entre un homme et une femme, et la famille qui résulte d'une telle union; et (5) de principes et de pratiques relatifs à la santé, donnés aussi par Dieu, en vue de l'établissement d'un état-providence social et économique. Ni les personnes formant partie de l'Église Adventiste du 7e Jour, ni les congrégations, institutions ou entités à travers lesquelles elles s'engagent dans la mission donnée par Dieu, ne doivent céder leurs privilèges et leurs droits du fait de l'opposition qu'elles subissent en raison de leur allégeance à l'enseignement biblique. Forte d'une longue tradition dans la défense des libertés religieuse et de culte à travers le monde, l'Église Adventiste du 7e Jour défend les droits de toute personne, quelle que soit sa foi, à agir selon ce que lui dicte sa conscience et à s'engager dans les pratiques religieuses qui découlent de sa foi.

allégeance à la Parole de Dieu. L'Église acquiert la légitimité de participer à des questions sociales et nationales sensibles dès lors qu'elle s'identifie comme une entité rédemptrice.

À la lumière des principes ci-dessus, issus de la Parole de Dieu, l'Église Adventiste du 7e Jour aspire à apporter des conseils aux congrégations, organisations et entités de l'Église, ainsi qu'à leurs dirigeants. La complexité des questions relatives à la position des gouvernements civils face à la réalité de l'homosexualité et des pratiques sexuelles alternatives dans la société contemporaine met en évidence l'importance de tels conseils.

## LES DÉFIS RELATIFS À LA LÉGISLATION NATIONALE

Dans un nombre croissant de pays, les gouvernements instaurent actuellement des mesures de protection légales et judiciaires en prévention des comportements qu'ils jugent discriminatoires. De telles mesures semblent parfois entraver la liberté religieuse et les droits des pasteurs, des dirigeants et des organisations de l'Église Adventiste du 7e Jour à employer des personnes, officier aux mariages, offrir des prestations d'emploi, publier des contenus missionnaires, faire des déclarations publiques, et fournir une éducation ou un logement éducatif, sur la base de ce qu'enseigne l'Église Adventiste du 7e Jour sur les comportements sexuels interdits par la Bible.

À l'inverse, dans un certain nombre de pays, la loi punit les pratiques homosexuelles et sexuellement alternatives par des sanctions très sévères. Bien que les institutions et les membres de l'Église Adventiste du 7e Jour doivent défendre de manière appropriée l'unique institution donnée par Dieu pour le mariage, qui est par définition hétérosexuel, dans leur société et leur code de conduite, la réponse de l'Église à de telles pratiques est de traiter les personnes qui s'y adonnent avec l'amour rédempteur dont Jésus nous a donné l'exemple.

## LES LIBERTÉS MORALES ET RELIGIEUSES DE L'ÉGLISE

L'Église Adventiste du 7e Jour encouragera toutes ses congrégations, ses employés, ses dirigeants, ses organisations et ses entités à faire respecter les enseignements de l'Église et les pratiques basées sur la foi parmi les membres, dans les milieux professionnels et scolaires, dans les cérémonies de mariage, y compris dans la célébration d'un mariage. Fondés sur les instructions bibliques relatives à la sexualité, ces enseignements et pratiques s'appliquent autant aux relations hétérosexuelles qu'homosexuelles. Admettre ou maintenir des personnes ayant des pratiques

sexuelles incompatibles avec les principes bibliques comme membres serait en contradiction avec la compréhension qu'a l'Église des enseignements bibliques. Il n'est pas non plus acceptable pour des pasteurs ou églises adventistes de fournir à des couples homosexuels un lieu ou un service pour leur mariage.

Dans le but de faire respecter les principes bibliques, l'Église s'appuie sur la dispense habituellement accordée aux organisations religieuses et leurs ministères associés par le gouvernement civil de s'organiser selon leur propre compréhension de la vérité morale. L'Église s'efforcera également de fournir des conseils et des ressources d'ordre légal à ses dirigeants, ses organisations et ses entités, de sorte qu'ils opèrent en harmonie avec sa compréhension biblique de la sexualité.

Les chefs d'églises, les employés de l'église, les chefs de départements et les institutions sont tenus de relire attentivement les politiques de l'Église en ce qui concerne l'adhésion en tant que membre, l'emploi et l'éducation, afin de s'assurer que les pratiques locales sont en accord avec la position de l'Église sur la sexualité. Une démonstration et une mise en application cohérentes des politiques organisationnelles et des enseignements relatifs aux comportements sexuels seront un élément clé pour que les dispenses liées à la foi, habituellement accordées par les gouvernements civils, continuent de l'être.

# PRISE DE DÉCISION BASÉE SUR LA FOI EN MATIÈRE D'EMPLOI ET D'AFFILIATION

L'Église Adventiste du 7e Jour se réclame du droit pour ses entités d'employer des personnes sur la base de ce qu'elle enseigne à propos des comportements sexuels admis par les Écritures, tels qu'elle les comprend. Si les institutions et ministères opèrent dans une société et un cadre légal qui leur sont propres, ils ne se portent pas moins garants du système de croyances et des enseignements de l'Église mondiale. L'Église conserve à ces ministères et institutions le droit de prendre des décisions fondées sur les enseignements bibliques, et offrira un examen juridique des lois et ordonnances concernées.

Lorsque cela est possible et réalisable, l'Église continuera de défendre, sur le plan législatif et devant les tribunaux, l'emploi et l'affiliation préférentiels basés sur la foi, pour elle-

même et pour ses ministères.

# ÉGLISE ET DISCOURS PUBLIC

L'Église affirme son droit d'exprimer son engagement envers la vérité biblique par le biais de communications qu'elle met à la disposition de ses membres et du public, et de défendre la liberté de parole de ses employés lorsqu'il s'agit de véhiculer les enseignements de l'Église sur les comportements sexuels, dans les environnements publics, y compris les services de culte, les réunions d'évangélisation, les salles de cours et les forums publics. Les dirigeants d'églises acceptent la responsabilité de se tenir informés, eux ainsi que leurs employés, des réglementations gouvernementales concernant les discours acceptables, et de prévoir un examen juridique périodique de la façon dont ces réglementations peuvent affecter la mission de l'Église. Ceux qui sont responsables des communications officielles de l'Église comme ceux qui prêchent et enseignent doivent insister sur l'importance de soumettre tout comportement, incluant les comportements sexuels, à la puissance transformatrice du Christ. Toute publication écrite et toute déclaration publique doivent tendre à être largement perçues comme "claire et respectueuse", exprimant toute vérité biblique avec la bienveillance qui était en Jésus.

# ÉGLISE ET DISCOURS PUBLIC

Pour assurer la mise en application constante de cette norme de discours "clair et respectueux" à l'échelle de ses ministères, l'Église exhorte tous ses ministères, qu'ils soient pastoraux, évangéliques, éducatifs, médiatiques, de publication, de santé, ou autre, à fournir régulièrement des formations et des conseils à l'intention des employés qui interagissent avec le public par le biais des médias et des présentations publiques. De telles formations devraient comprendre un examen des lois nationales et régionales en vigueur, relatives aux discours publics sur les comportements sexuels, ainsi que des exemples de la façon appropriée de communiquer les croyances et les enseignements de l'Église.

## NOTES

<sup>1</sup> Voir les déclarations officielles de l'Église Adventiste du 7e Jour sur les "unions de même sexe" et "l'homosexualité".



---

Ces directives ont été approuvées et votées par la Conférence Générale des églises adventistes du 7e jour, lors de la réunion du printemps 2014.



**Ce matériel contient également des présentations gratuites des séminaires ainsi que des supports papier. Pour les télécharger, visitez la page: [family.adventist.org/2024RB](https://family.adventist.org/2024RB)**

TED ARTICLES